

26 octobre 1947

Procès verbal de l'Installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et de 3 adjoints

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt six du mois d'Octobre à neuf heures trente du matin les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rezé-les-Nantes, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 19 Octobre 1947, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 47 de la Loi du 5 Avril 1884

Etaient présents M. M. les Conseillers municipaux

Boutin Arthur	/ Dourdoigne Fernand
/ Gouge Henry	/ Hémon Gisèle
/ Collet Henry	/ Guérin Jean
/ Vignais Jean	/ Catel Louis
/ Boutin Albert	/ Redor René
Babin Auguste	/ Cadiou Robert
/ Mme Gendron Claire	Plancher Alexandre
/ Marchais Jean-Baptiste	/ Peigné Raymond
/ Ollive Clément	/ Montfort Henri

Absents : M. M. Glajeau, Bénézet, Fortun, Barbo, Cassals, Monteil, Cassard, Guibreteau, Neau.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Boutin Arthur maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, et a déclaré installer M. M. et Mmes : Boutin Arthur, Gouge Collet, Vignais, Boutin Albert, Babin, Gendron, Marchais, Ollive, Dourdoigne Hémon, Guérin, Catel, Redor, Cadiou, Plancher, Peigné, Montfort dans leurs fonctions de conseillers municipaux

M. Guérin Jean, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M^{me} Gisèle Hémon.

Election du Maire

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76-77- et 80 de la Loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	- 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

ont obtenu : M^r Boutin Arthur quinze voix 15
 { M^r - - - - -
 { M^r - - - - -

M^r Boutin Arthur ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire

Election du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de M^r Arthur Boutin, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

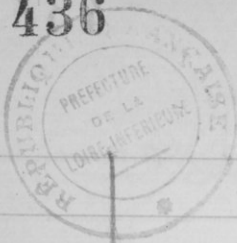
1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	-
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ont obtenu { Mme Gisèle Hémon quatorze voix 14
 { M^r Collet Henry une - 1
 { M^r Boutin Albert une - 1
 { M^r Guérin Jean une - 1
 { Mme Gendron Claire une - 1

Mme Hémon Gisèle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 1^{er} adjoint



Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.

1^{re} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	—
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ont obtenu	}	M ^r Boutin Albert	quinze voix	15
		Guérin Jean	deux	2
		M ^{me} Gendron Claire	une	1

M^r Boutin Albert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint

Election du troisième adjoint

1^{re} tour de scrutin

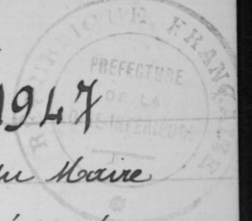
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	—
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

ont obtenu	}	M ^r Vignais Jean	quatorze voix	14
		Guérin Jean	deux	2
		Gouze Henry	une	1
		M ^{me} Gendron Claire	une	1

M^r Vignais Jean ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé 3^{ème} adjoint

Observations et réclamations : niant

Comm. Municipales



Décisions du Conseil municipal du 26 Octobre 1947

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection du Maire et des trois adjoints réglementaires, et sur la proposition de son Président, décide de continuer à siéger en vue de la désignation des nouvelles commissions.

Après une suspension de séance ayant permis à chaque groupe de présenter ses candidats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme suit les titulaires :

- 1° Commission des travaux publics :
M. Dourdoigne, Catel, ^{Peigné} ~~Peigné~~, Marchais
- 2° Commission des finances :
M. le Docteur Collet, Catel, Gouge, Guérin
- 3° Commission de l'Instruction publique et du service social
Mmes et M. Gendron, Montfort, Caillon, Marchais
- 4° Commission des fêtes et des sports :
M. Redor, Olive, Peigné, Guérin
- 5° Commission des transports terrestres et fluviaux :
M. Redor, Olive, Babin, Marchais
- 6° Commission du personnel
M. Dourdoigne, Plancher, Peigné, Guérin
- 7° Commission d'agriculture et du ravitaillement
M. Redor, Plancher, Babin, Guérin.

Il est entendu que le Maire est de droit le Président de toutes les commissions municipales, et que les adjoints en font automatiquement partie.

La séance est levée à 11 h 30 le 26 Octobre 1947

Et ont signé les membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil

La secrétaire

Le Maire

Guérin

Collet

Boutin

Les membres du Conseil Municipal,

Guérin Plancher

Montfort Boutin Sant Collet

Marchais Redor

Dourdoigne

Babin

Peigné P.

Peigné